

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Coalition 2027 dévoile un nouveau modèle de gestion du risque dépendance

Une réforme d'ensemble pour prévenir la perte d'autonomie, simplifier les parcours et garantir un financement soutenable

Paris, le 2 septembre 2026

CONFÉRENCE DE PRESSE
EN VISIOCONFÉRENCE



MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2026
8H30

S'inscrire : [cliquez ici](#)



À l'approche de l'élection présidentielle de 2027, la **Coalition 2027 pour l'autonomie des personnes âgées** présente un nouveau modèle de gestion du risque dépendance. Construit collectivement par des acteurs publics et privés du secteur, ce projet vise à répondre au choc démographique qui s'accélérera à partir de 2030 et à bâtir, pour les trente prochaines années, un système universel, solidaire et soutenable.

La Coalition 2027 : une démarche indépendante et transpartisane

La Coalition 2027 est une coalition ad hoc de volontaires réunis autour d'une conviction commune : le système de prise en charge de l'autonomie doit être structurellement repensé avant le « mur de 2030 ». Indépendante, citoyenne et transpartisane, elle rassemble à titre volontaire une quinzaine d'institutions représentatives de la diversité du secteur : opérateurs de services et de soins à domicile, établissements et fédérations professionnelles, professions médicales et paramédicales, associations de retraités, d'aidants et d'usagers, collectivités territoriales et organismes de protection sociale.

L'objectif principal de la Coalition 2027 est de positionner le sujet de l'autonomie des personnes âgées au cœur de la campagne présidentielle 2027, en proposant un plan consensuel, réaliste et visionnaire.

Son travail s'est organisé en deux temps. Au premier semestre 2026, six conférences de consensus menées dans un cadre confidentiel ont permis de confronter les constats et de construire des propositions communes sur la stratégie, la gouvernance, le financement et l'organisation des acteurs. Chaque séance a donné lieu à une synthèse des convergences, soumise à la validation des participants. Le second semestre 2026 est consacré à la présentation et à la promotion du modèle auprès du public, des professionnels et des responsables politiques.

Le programme de la visioconférence

- **8h30 - 8h45** | Présentation du nouveau modèle de gestion du risque dépendance - 15 minutes
 - **Avec Frédéric Bizard**, Professeur d'économie, Président de l'Institut Santé
- **8h45 - 9h05** | Interventions de six personnalités - 20 minutes
 - **Maëlig Le Bayon**, Directeur général de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)
 - **Claude Jeandel**, Professeur des Universités de gériatrie, médecin spécialiste du vieillissement
 - **Véronique Davant**, Présidente du Syndicat des Particuliers employeurs (SPE)
 - **Françoise Gobled**, Présidente de la FNAPAEF (Personnes âgées)
 - **Frank Nataf**, Président de la Fédésap
 - **Olivier Richefou**, Président du Conseil départemental de la Mayenne, Responsable du « grand âge » des Départements de France
- **9h05 - 9h30** | Questions-réponses avec les journalistes - 25 minutes

S'inscrire : [cliquez ici](#)

Le nouveau modèle en cinq orientations

1. Prévenir avant de compenser

La CNAV organiserait un repérage systématique de la fragilité au moment du départ à la retraite, renouvelé cinq puis dix ans plus tard, en articulation avec la prévention sanitaire de la CNAM. Les personnes repérées fragiles seraient intégrées à un parcours de prévention coordonné par un care manager afin de retarder, voire d'éviter, l'entrée dans la dépendance.

2. Garantir un parcours unique et personnalisé

Lorsqu'une perte d'autonomie est constatée, un Contrat de prise en charge de l'autonomie formaliserait un plan d'aides fondé sur les besoins réels, réévalué au moins une fois par an et intégrant les aides techniques innovantes disponibles. Le parcours serait gradué entre domicile, habitat intermédiaire et établissement spécialisé, en dissociant le logement des services de soins et d'accompagnement.

3. Faire du SPDA l'ordonnateur territorial unique

Sous l'autorité du Conseil départemental, le Service public départemental de l'autonomie remplacerait l'empilement des dispositifs existants. Il deviendrait le guichet de référence des personnes âgées et de leurs proches, organiserait l'offre, coordonnerait les parcours et contractualiserait avec les opérateurs. L'État fixerait les droits, les normes et la trajectoire financière ; une CNSA à la gouvernance rééquilibrée garantirait l'équité nationale et la péréquation entre territoires.

4. Clarifier qui finance quoi

Le financement serait déterminé par la nature de la prestation, et non par le lieu où elle est délivrée : l'Assurance maladie financerait le soin ; la CNSA et les départements financeraient la dépendance et l'accompagnement ; le résident financerait l'hébergement, avec une aide sociale pour les plus modestes. Un tarif socle national sécuriserait la viabilité des services à domicile et réduirait les inégalités territoriales.

5. Contractualiser et évaluer les opérateurs

Les opérateurs du SPDA seraient liés par un contrat d'adhésion définissant leurs engagements de service, de continuité et de transparence. Une évaluation indépendante à deux étages mesurerait à la fois la performance institutionnelle et la qualité vécue par les usagers, avec une remontée annuelle à la CNSA.

L'ambition de la Coalition 2027 est de proposer un programme immédiatement mobilisable dans le débat présidentiel : un modèle qui conjugue universalité des droits, proximité de l'exécution et responsabilité financière, afin que chaque personne âgée bénéficie d'un parcours simple, continu et adapté à ses besoins.

Informations pratiques

Date : mercredi 9 septembre 2026, de 8h30 à 9h30

Format : visioconférence - **S'inscrire :** [cliquez ici](#)

Contact presse :

Frédéric BIZARD
Institut Santé
contact@fredericbizard.com